



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- ARRETES DU PRESIDENT -

Semaine 4 – 25 au 31 janvier 2021

SOMMAIRE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- Arrêtés de désignations	1
• Arrêté de désignation au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.....	3
• Arrêté de désignation au sein de la Commission de Réforme de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.....	4
• Arrêté de désignation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Seine-Maritime	5
• Arrêté de désignation au sein de l'Institut de Formation de la Croix Rouge Française de Bois-Guillaume	6
• Arrêté de désignation au sein du Conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers rattaché au Centre Hospitalier du Rouvray	7
• Arrêté de désignation au sein de la Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf	8
• Arrêté de désignation au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie	9
• Arrêté de désignation au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Département 14 – 2 ^{ème} collège – formation spécialisée personnes handicapées.....	10
• Arrêté de désignation au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Département 14 – 4 ^{ème} collège – autorités organisatrices des transports	11

ARRETES DE DESIGNATIONS

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu mon arrêté n°R-A-16-102 en date du 18 avril 2016, portant désignation au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

Vu la démission de M. Julien DEMAZURE de son mandat de conseiller régional au 01/11/2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Est désignée pour représenter la Région Normandie au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement :

- **Mme Marie-Hélène ROUX**, Conseillère Régionale de Normandie.

Article 2 : Mon arrêté n°R-A-16-102 en date du 18 avril 2016 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN, 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu mon arrêté n°R-A-16-18 en date du 25 mars 2016 portant désignation au sein de la Commission de Réforme de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu mon arrêté n°A-17-28 en date du 18 mai 2017 portant modification de l'arrêté n°R-A-16-18,

Vu la démission de M. Julien DEMAZURE de son mandat de conseiller régional au 01/11/2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de la Région au sein de la Commission de Réforme de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime :

2 titulaires : **Mme Marie-Françoise GUGUIN**, Vice-Présidente de la Région Normandie
Mme Isabelle VANDENBERGHE, Conseillère Régionale de Normandie
en remplacement de M. Julien DEMAZURE

4 suppléants : **Mme Marie-Hélène ROUX**, Conseillère Régionale de Normandie
en remplacement de Mme Isabelle VANDENBERGHE
M. Didier PERALTA, Conseiller Régional de Normandie
M. Romain BARELLE, Conseiller Régional de Normandie
en remplacement de Mme Elizabeth LALANNE DE HAUT, décédée
Mme Catherine TROALLIC, Conseillère Régionale de Normandie

Article 2 : Mon arrêté n°A-17-28 en date du 18 mai 2017 susvisé est ainsi modifié.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN, 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu mon arrêté n°A-16-140 en date du 9 septembre 2016, désignant Mme Isabelle VANDENBERGHE représentante de la Région au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Seine-Maritime (CDAC),

Vu mon arrêté n°A-16-151 en date du 7 novembre 2016, désignant M. Julien DEMAZURE suppléant de la Région au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Seine-Maritime (CDAC),

Vu la démission de M. Julien DEMAZURE de mon mandat de conseiller régional au 01/11/2020,

ARRETE

Article 1^{er} : **Mme Marie Hélène ROUX**, Conseillère Régionale de Normandie, est désignée en qualité de suppléante de la Région pour remplacer M. Julien DEMAZURE au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Seine-Maritime (CDAC).

Article 2 : Mon arrêté n°A-16-151 en date du 7 novembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN. 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu l'arrêté n°A-18-49 en date du 8 novembre 2018,

Vu la démission de M. Julien DEMAZURE de son mandat de conseiller régional au 01/11/2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de la Région au sein de l'Institut de Formation de la Croix Rouge Française de Bois-Guillaume :

Titulaires : **Mme Valérie EGLOFF**, Conseillère Régionale de Normandie
Mme Marie-Françoise GUGUIN, Vice-présidente du Conseil Régional de Normandie

Suppléants : **M. Pascal HOUBRON**, Conseiller Régional de Normandie
Mme Marie-Hélène ROUX, Conseillère Régionale de Normandie
en remplacement de M. Julien DEMAZURE

Article 2 : Mon arrêté n°A-18-49 en date du 8 novembre 2018 susvisé est ainsi modifié.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN. 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu l'arrêté n°A-18-50 en date du 18 novembre 2018,

Vu la démission de M. Julien DEMAZURE de son mandat de conseiller régional au 01/11/2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de la Région au sein du Conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers rattaché au Centre Hospitalier du Rouvray :

Titulaires : **Mme Marie-Françoise GUGUIN**, Vice-présidente du Conseil Régionale de Normandie
Mme Valérie EGLOFF, Conseillère Régionale de Normandie

Suppléants : **Mme Marie-Hélène ROUX**, Conseillère Régionale de Normandie
en remplacement de M. Julien DEMAZURE
M. Pascal HOUBRON, Conseiller Régional de Normandie

Article 2 : Mon arrêté n°A-18-50 en date 18 novembre 2018 susvisé est ainsi modifié.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN. 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu mon arrêté n°R-A-16-64 en date du 5 avril 2016, portant désignation au sein de la Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf,

Vu la démission de M. Julien DEMAZURE de son mandat de conseiller régional au 01/11/2020,

ARRETE

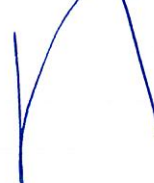
Article 1^{er} : Est désignée pour représenter la Région Normandie au sein de la Mission Locale de l'Agglomération d'Elbeuf :

- **Mme Marie-Hélène ROUX**, Conseillère Régionale de Normandie.

Article 2 : Mon arrêté n°R-A-16-64 en date du 5 avril 2016 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN. 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu l'arrêté n°A-19-59 en date du 10 septembre 2019,

ARRETE

Article 1^{er} : **Monsieur Edouard DELAMAZE**, Conseiller Régional de Normandie, est désigné en qualité de représentant du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, en remplacement de Mme Catherine MORIN-DESAILLY.

Article 2 : Mon arrêté n°A-19-59 en date du 10 septembre 2019 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN, 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu mon arrêté n°A-17-31 en date du 6 juin 2017, portant désignation au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Département 14 – 2^{ème} collège – formation spécialisée personnes handicapées.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de la Région au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Département 14 – 2^{ème} collège – formation spécialisée personnes handicapées :

Titulaire : **M. Jean-Marie BERNARD**, Conseiller Régional de Normandie
en remplacement de Mme Elisabeth JOSSEAUME.

Suppléante : **Mme Nathalie PORTE**, Conseillère Régionale de Normandie

Article 2 : Mon arrêté n°A-17-31 en date du 6 juin 2017 susvisé est ainsi modifié.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN. 2021



Hervé MORIN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Vu l'article L 4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016,

Vu mon arrêté n°A-17-32 en date du 6 juin 2017, portant désignation au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Département 14 – 4^{ème} collège – autorités organisatrices des transports.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de la Région au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – Département 14 – 4^{ème} collège – autorités organisatrices des transports :

Titulaire : **M. Jean-Marie BERNARD**, Conseiller Régional de Normandie
en remplacement de Mme Elisabeth JOSSEAUME.

Suppléante : **Mme Nathalie PORTE**, Conseillère Régionale de Normandie

Article 2 : Mon arrêté n°A-17-32 en date du 6 juin 2017 susvisé est ainsi modifié.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 JAN. 2021



Hervé MORIN